

**PROPOSITION DE LOI****DE M. MIKAEL PALMARO,**

COSIGNEE PAR MMES KAREN ALIPRENDI, NATHALIE AMORATTI-BLANC, JADE AUREGLIA, MARYSE BATTAGLIA, M. REGIS BERGONZI, MME CORINNE BERTANI, MM. THOMAS BREZZO, CHRISTOPHE BRICO, PHILIPPE BRUNNER, NICOLAS CROESI, MMES BEATRICE FRESKO-ROLFO, MARIE-NOELLE GIBELLI, M. JEAN-LOUIS GRINDA, MME MARINE HUGONNET-GRISOUL, M. FRANCK JULIEN, MME MATHILDE LE CLERC, MM. FRANCK LOBONO, ROLAND MOUFLARD, FABRICE NOTARI, MME CHRISTINE PASQUIER-CIULLA, MM. GUILLAUME ROSE ET BALTHAZAR SEYDOUX

RELATIVE AU COMPTE EPARGNE-TEMPS**EXPOSE DES MOTIFS**

A l'heure où l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle est devenu un enjeu majeur pour les travailleurs, les entreprises cherchent à répondre à cette préoccupation croissante tout en restant compétitives sur le marché du travail et attirer de nouveaux talents. Dans ce contexte, la création d'un dispositif de compte épargne-temps (CET) offre aux employés un outil adapté pour gérer leur temps selon leurs besoins personnels. En effet, il leur permet d'accumuler des droits à congés payés ou de bénéficier d'une rémunération différée en échange des périodes de congés ou de repos non pris, ou des heures supplémentaires effectuées.